

Enfants de jihadistes Camps en Syrie : la France a-t-elle procédé à son ultime rapatriement ?

Dix femmes et vingt-cinq enfants ont été extraits mardi 4 juillet des camps pour familles de jihadistes du Nord-Est syrien. Un retour annoncé par le gouvernement comme «le dernier», selon le collectif des Familles unies.



Des enfants de combattants étrangers de l'Etat islamique (EI) jouent au football dans une aire de jeu du centre de réhabilitation d'Orkesh, dans le nord-est de la Syrie, le 7 mars. (Delil Souleiman/AFP)

Par Luc Mathieu

La France a-t-elle effectué mardi 4 juillet le dernier rapatriement de femmes et d'enfants détenus dans des camps en Syrie ? Oui, selon le collectif des Familles unies, qui regroupe les proches des familles de jihadistes. « *Au tout début du mois de mai, des émissaires du gouvernement français se sont rendus dans le camp de Roj, indique l'association dans un communiqué. Ils ont convoqué toutes les femmes françaises en entretien individuel et leur ont demandé si elles acceptaient ou non d'être rapatriées avec leurs enfants lors d'un rapatriement qu'ils leur ont présenté comme étant "le dernier". Certaines femmes ont refusé.* » Aucun commentaire du côté des autorités françaises, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'ayant pas répondu aux questions de *Libération*.

Mardi, dix femmes et vingt-cinq enfants sont arrivés en France. Les adultes ont été remis aux autorités judiciaires, et les mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Au moins deux d'entre eux ont été immédiatement hospitalisés : deux orphelines, âgées d'une quinzaine d'années. L'une est mutique, l'autre a un bras atrophié. Les deux ont vu leur mère et leurs frères et sœurs mourir à Al-Baghouz, village aux confins de l'Irak et de la Syrie où l'État islamique a perdu son dernier territoire dans la région au printemps 2019. « *Pourquoi a-t-il fallu attendre quatre ans pour qu'elles soient rapatriées ?* demande l'avocate de leur famille Marie Dosé. *Pourquoi les avoir laissées dépérir là-bas ?* »

« Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant »

Il reste aujourd'hui 69 femmes et une centaine d'enfants dans les camps de Roj et d'Al-Hol, dans le Nord-Est syrien, une zone contrôlée par les Kurdes du Parti de l'unité du peuple, selon un proche du dossier. Paris a été condamné plusieurs fois pour ne pas avoir rapatrié ses ressortissants, notamment par le Comité international des droits de l'enfant et le Comité contre la torture de l'ONU, ainsi que par la Cour européenne des droits de l'homme. Dans son rapport de février, la commission d'enquête internationale indépendante pour la Syrie des Nations unies demande aux États membres « *de rapatrier leurs ressortissants détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne pour association présumée avec Daech, en particulier les enfants avec leur mère, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

Une position identique à celles des ONG, tels l'Unicef ou le Comité international de la Croix-Rouge. Les autorités kurdes ne cessent, elles aussi, de réclamer le départ des étrangers incarcérés dans les prisons ou les camps. Face au refus de plusieurs pays, dont la France, elles ont annoncé qu'elles comptaient les juger elles-mêmes. Les verdicts n'auront toutefois qu'une portée plus que limitée, le Nord-Est syrien qu'elles contrôlent, le Rojava, n'étant pas un État.

« Les enfants sont doublement victimes »

Paris aurait pu éviter les multiples condamnations depuis 2019. Au printemps de cette année-là, elle avait envisagé de rapatrier tous ses ressortissants, y compris les hommes qui avaient combattu. L'Elysée, qui gère le dossier, avait finalement reculé, inquiet des sondages négatifs.

Parmi les femmes toujours dans les camps qui ont affirmé ne pas vouloir être ramenées en France, certaines restent partisans de Daech tandis que d'autres ne veulent pas être séparées de leurs enfants. « *La France a les moyens d'imposer le retour de ces enfants, qui peuvent tout à fait être conduits avec leurs mères au Kurdistan irakien (voisin) en vue de leur expulsion vers la France, que ce retour soit ou non accepté par ces femmes*, assure Marie Dosé dans un communiqué. *Les enfants sont doublement victimes : du choix de leurs parents d'abord, de celui de la France ensuite, qui a refusé de les rapatrier pendant cinq ans. Ils ne peuvent continuer à porter seuls le poids de la décision de leurs mères.* » ■